

Compte rendu de la séance du 18 février 2022

Secrétaire(s) de la séance : Sandra SERRE

Absents excusés : Marine Barrier représentée par Maryline Delmas
Fabienne Roche représentée par Amélie Clavière
Gilles Besson représenté par Claude Ribeyrotte

Absent : Théo Tiravy

Ordre du jour:

- Approbation de la séance du 26 Novembre 2021
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Commune
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Lotissement
- Renouvellement du copieur
- Demande d'une subvention par la CCI (apprenti)
- Subvention du Comité des fêtes
- Terrain affaire Lestrade Andrieu
- Contrat d'intervention d'un architecte pour le bâtiment de la poste

Approbation de la séance du 26 Novembre 2021 :

Le Compte Rendu de la séance du 26 Novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - arrêté signatures (DE 2022 01 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence __d'Amélie Clavière_____

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Claude Ribeyrotte après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	116 734.38			41 958.61	116 734.38	41 958.61
Opérations exercice	163 176.41	291 770.47	279 601.57	368 324.38	442 777.98	660 094.85
Total	279 910.79	291 770.47	279 601.57	410 282.99	559 512.36	702 053.46
Résultat de clôture		11 859.68		130 681.42		142 541.10
Restes à réaliser	30 490.00				30 490.00	
Total cumulé	30 490.00	11 859.68		130 681.42	30 490.00	142 541.10
Résultat définitif	18 630.32			130 681.42		112 051.10

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - stbonnet (DE 2022 02 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Amélie Clavière

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 130 681.42

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	41 958.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	68 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	88 722.81
Résultat cumulé au 31/12/2021	130 681.42
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	130 681.42
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 630.32
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	112 051.10
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - stbonnet (DE 2022 03 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Amélie Clavière

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif - lot st bonnet salers (DE 2022 04 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Amélie Clavière

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Claude Ribeyrotte après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 082.44				23 082.44	
Opérations exercice						
Total	23 082.44				23 082.44	
Résultat de clôture	23 082.44				23 082.44	
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 082.44				23 082.44	
Résultat définitif	23 082.44				23 082.44	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - lot st bonnet salers (DE 2022 05 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Amélie Clavière

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT
Résultat cumulé au 31/12/2021
A.EXCEDENT AU 31/12/2021
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)
Déficit résiduel à reporter
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068
Solde disponible affecté comme suit:
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)
B.DEFICIT AU 31/12/2021
Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - lot st bonnet salers (DE 2022 06 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Amélie Clavière

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

REPLACE PHOTOCOPIEUR (DE 2022 07 02)

En vue du remplacement du photocopieur

Il a été fait appel auprès de 2 prestataires pour son renouvellement

La société Koésio et SBS Cantal

Le Conseil a retenu l'offre faite par SBS qui nous propose le copieur en location

SBS Cantal est situé à Aurillac

Subvention de la Chambre des Métiers (DE 2022 08 02)

La Chambre des Métiers nous sollicite pour l'attribution d'une subvention concernant l'insertion et l'emploi des jeunes

Le budget ne nous permettant pas d'octroyer cette prime, le conseil a voté contre cette subvention.

Un courrier a été adressé en ce sens

Subvention Comité des Fêtes (DE 2022 09 02)

Le Comité des Fêtes de Saint Bonnet de Salers nous sollicite pour l'attribution d'une subvention afin de permettre l'organisation de diverses manifestations

Le Conseil a décidé d'attribuer une subvention de 5000.00 €

Achat terrain Lestrade Andrieu (DE 2022 10 02)

Suite au courrier B and B en date du 11/01/2022,

concernant le dossier de vente par Monsieur Philippe Andrieu de la parcelle G 178 d'une surface de 2240 m²

à la commune de Saint Bonnet de Salers

il a été décidé d'acquérir la parcelle pour la somme de 1792.00 € sans les frais

Intervention d'un architecte pour bâtiment de la poste (DE 2022 11 02)

En vue des futurs travaux de réhabilitation d'accessibilité du bâtiment de la poste, nous avons fait appel à un cabinet d'architecte

De ce fait c'est le cabinet Emegence Architectures représenté par Monsieur L.SALLARD architecte DEA

qui nous propose ces services pour 2500.00 € HT

Subvention UCLA (DE 2022 12 02)

Suite au courrier de Monsieur Jean-Louis FRAYSSE président de l'association UCLA dans lequel il nous demande une subvention de 450 € au lieu de 350 €

Après en avoir délibéré le Conseil a décidé de lui accorder la subvention de 450 €

Questions Diverses :

A la demande de l'institutrice Delphine Monteil il a été décidé le remplacement des sols des 2 salles de classe.

Le Conseil a proposé de négocier des devis en vue de l'obtention d'une remise si on décidait de refaire les 2 salles.

Mais à la suite de notre réunion de travail portant sur l'élaboration du budget 2022 avec notre trésorière il a été décidé de ne refaire qu'une salle cette année et l'autre l'année suivante.

Vente fonds de commerce :

Madame Marguerite Garcelon nous fait part de son intention de vendre son fonds de commerce "Le Monzola" ainsi que les murs, cependant elle exercera son activité encore pendant cette saison.

Les murs sont au prix de 180 000.00 € et le fonds au prix de 90 000.00 €